

Compte rendu de la CAPD hors classe du 29 juin 2017

Présents pour le snu : Evelyne Pommier (élue au titre de la hors classe), Christine Perbet, Nathalie Pszola.

Nous excusons l'absence de nos collègues élus en CAPD retenus par des sorties scolaires.

Lecture de la déclaration préalable du SNUipp-FSU (en pièce jointe).

Le SE n'a pas de déclaration préalable.

Lecture du tableau d'avancement par l'administration.

Le SNU rappelle son opposition au principe de la hors classe : L'augmentation salariale pour quelques-uns ne saurait être une solution collective et comme le dit Yves Clot la question salariale est un symptôme. Elle révèle la façon dont on regarde un métier et comment il se regarde. Concernant les enseignants, il en dit long sur la place qui leur est accordée dans la société, encensés quand on a besoin d'eux et toujours mal rétribués.

Données sexuées

Par ailleurs la mesure n°9 du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013 prévoit que des données sexuées concernant les avancements et les promotions soient présentées chaque année devant les CAP.

Nous constatons pour notre part qu'une fois encore 40 % des collègues promus sont des hommes alors que la profession est féminisée à plus de 80 %. Dans ce contingent masculin 32 % sont directeurs et les deux plus jeunes promus sont conseillers pédagogiques. La moyenne d'âge des promus est de 52 ans pour les hommes et 53.15 pour les femmes. Par ailleurs seules 12 % des femmes promues sont directrices. Elles sont donc bien promues au seul bénéfice de l'âge.

Suite aux retours de fiche de contrôle du SNUipp nous intervenons sur la question du point REP. Il est ici encore totalement injuste que des collègues ayant travaillé pendant plus de 4 ans en REP mais dans des écoles différentes suite aux mesures de carte subies soient écartés de la hors classe. Il en est de même pour les collègues ayant, quelques fois, enseignés plus de 10 ans étant plus jeunes en REP et n'y officiant plus aujourd'hui.

Nous demandons à l'IA, qui a toute latitude pour sortir ou faire entrer des collègues dans la liste, de reconnaître l'engagement de nos collègues. L'IA entend notre demande concernant l'accès à la Hors-Classe d'une collègue.

Questions diverses du SNUipp-FSU

- Rythmes scolaires

Suite au courrier reçu dans les écoles le SNUipp s'étonne du revirement de l'IA qui avait indiqué lors de la capd mouvement qu'il ne souhaitait pas revenir sur la question en CDEN.

Nous interrogeons donc l'IA sur la feuille de route qu'il souhaite avoir ainsi que le calendrier prévu quant aux modifications susceptibles d'être demandées puisque le texte prévoit que l'IA soit seul décisionnaire après consultation obligatoire du CDEN.

Réponse IA : Parution du décret hier matin, envoi d'un courrier aux mairies. Quelques demandes sont remontées, pas de modifications des horaires de transport. La plupart des maires vont prendre l'année scolaire pour réfléchir à la R 2018. Il y aura une information lors du CDEN de rentrée.

Le SNUipp demande que l'administration fournisse une liste des écoles ayant demandées des modifications.

- Points sur les écoles et collègues en difficulté (nous contacter)

- Situations de collègues suite aux avis du comité médical (refus de reprise, refus de congés, commission de réforme..)

- Plainte de parents d'élèves à l'encontre des AVS ou enseignants

Nous remercions l'administration de la rapidité avec laquelle elle est intervenue dans une situation lédonienne et demandons que l'IA soit extrêmement vigilant et réactif en cas de difficultés de tous nos collègues vis à vis de parent, association ou élu ne respectant pas la professionnalité des enseignants. Nous savons combien les rapports avec les familles et les communes sont essentielles dans la scolarité d'un élève. Cependant nous demandons que l'IA intervienne systématiquement par courrier et rappel à la loi quand les personnels sont mis en cause.

A ce titre nous lui demandons de rappeler aux élus et aux parents qu'ils n'ont pas le pouvoir d'interférer dans le déroulement de carrière des agents du service public d'éducation.

- Point sur le recrutement des EVS administratives l'année prochaine : recrutement prévu pour l'année prochaine, handicap prioritaire. 400 élèves accompagnés, augmentation des notifications, il va être difficile de suivre la préconisation haute de prise en charge.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU du Jura